

**SEANCE DU 23/01/2023**

**DATE DE CONVOCATION : 17/01/2023**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER.

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUEUET à Marie-Hélène AUBREE, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR

**EXCUSE(S)** : Géraldine TRONCA, Jean-François PLAIN, Ronan GUIBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Florence GOURMELEN

**Finances 2023.01.005 DEMANDE DE SUBVENTION PETITE ENFANCE AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE  
FONCTIONNEMENT DE L'ARBRE EN COULEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Mme Nathalie BERTHO, Adjointe aux Finances, rappelle qu'en matière d'accueil collectif des jeunes enfants, les Départements autorisent la création des établissements et contrôlent le respect de la réglementation. En plus de ses compétences, le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a fait le choix de subventionner les structures qui accueillent au moins 40% d'enfants issus de familles en difficulté. Ainsi, depuis 2010, il subventionne, en complément des aides versées par la Caisse d'allocation familiale (CAF), les structures qui accueillent au moins 40% d'enfants issus de familles en situation de vulnérabilité ou porteurs d'un handicap. L'objectif du Département, par ces mécanismes financiers, est d'apporter aux enfants issus de milieux défavorisés l'éveil et la socialisation qu'ils n'auraient pas forcément chez eux, et aussi d'accompagner au mieux les parents en difficultés dans leur parcours d'insertion professionnelle.

M. le Maire précise que la Commune a perçu depuis 2010 une aide au fonctionnement du multi-accueil (subvention d'un montant de 63 725,04 € pour l'année 2022, 67 529,62 € en 2021, 65 729,66 € en 2020, 68 324,26 € en 2019, par ex.). La Commune peut solliciter une aide au fonctionnement du multi-accueil pour l'année 2023 (sur la base des enfants accueillis en 2022).

Vu le CGCT,

Vu le budget annexe Petite enfance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter une subvention de fonctionnement pour la crèche « l'Arbre en couleurs » auprès du Département dans le cadre de sa politique de soutien au public vulnérable, au titre de l'année 2023 (données réelles 2022),
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire

Mis en ligne le 31 janvier 2023

Le Maire

Norbert Saulnier

